

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRÉSOR
A .

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 JUILLET 2020

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le mardi 02 juillet 2020 à 20h30, sous la présidence de M. Frédéric GAULTIER, Maire.

Membres présents : Mmes PERRY PIVET PORCHERON SOUVERIN. M.M. COURATIN GAULTIER LALIEUX MOUSNY POUIT TOURATIER.

M. Franck GALLAIS, absent, a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.

Date de convocation et d'affichage : 26 juin 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 11.

Présents : 10. Votants : 10.

Quorum : 6. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Secrétaire de séance : Mme Sophie SOUVERIN.

Points d'information.

M. le Maire introduit la réunion en exprimant son souhait de faire désormais un point d'information sur les projets et les initiatives communaux, en préalable à l'examen des questions à l'ordre du jour.

- Mme. ROLLAND de l'ABF a donné son accord pour la pose des panneaux solaires au local technique.

- Cimetière – un problème de caniveau a été résolu.

- Retour fin juillet.

- Aménagement bandes piétonnes en centre bourg : une demande de déclaration préalable sera déposée par la commune auprès des services instructeurs.

- Mme Catherine PIVET informe les conseillers que ces derniers disposeront de plusieurs propositions en septembre prochain pour le renouvellement du matériel informatique de la Mairie.

- M. Pascal COURATIN précise à l'assemblée le démarrage du chantier utile à la restauration de la Rouère.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du jeudi 18 juin 2020.

Il est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

Conseil municipal

1. Désignation du délégué communal auprès du comité national d'action sociale.

Délibération.

Le Conseil municipal désigne Mme Sophie SOUVERIN en qualité de déléguée de la commune auprès du comité national d'action sociale.

2. Acquisition de matériel de téléphonie.

La Mairie de Montrésor a renouvelé son matériel de téléphonie avec le remplacement du standard, l'achat de trois téléphones portables (deux réservés au service technique, le troisième pour le secrétariat) avec les abonnements correspondants pour un total de 239,64 € TTC).

Délibération.

Le Conseil municipal approuve le renouvellement du matériel de téléphonie de la collectivité.

Intercommunalité

3. Présentation du rapport d'activité 2019 de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activités fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

4. Participation financière de la commune au dispositif chèques – cadeaux.

Cette initiative de la communauté de communes Loches Sud Touraine vise à soutenir les commerces locaux à la suite des dommages entraînés par le COVID – 19. La participation de la commune s'élèverait à 380 € (1 € par habitant).

Délibération.

Le Conseil municipal accepte d'adhérer au dispositif chèques – cadeaux.

Aménagement urbain

5. Aménagement de sécurité dans le cadre du programme 2020 du produit des amendes de police.

La Mairie de Montrésor a sollicité une subvention liée au reversement du produit des amendes de police pour une opération estimée à 8 126,68 € HT. L'opération a pour ambition de sécuriser les circulations dites « douces » des habitants et des visiteurs. Elle comprend des marquages au sol, l'ajout de bandes rugueuses et l'installation d'un radar pédagogique.

Le Conseil municipal ne présente pas le programme de sécurisation des circulations dites « douces » au produit des amendes de police 2020, ce programme ne répondant pas aux critères d'éligibilité à ce financement.

Programme d'éclairage public 2020.

Ce programme comprend le renouvellement de l'éclairage public allée des Perrières (4 193,80 € HT net), rue Abel Marinier (9 904,09 € HT net), rue de la Couteauderie (6 878,05 € HT net).

Délibération.

Le Conseil municipal approuve le programme d'éclairage public de la commune pour l'année 2020.

6. Pose d'une armoire fibre optique.

L'entreprise TDF, responsable de l'installation de la fibre optique, a sollicité la Mairie pour le choix de l'emplacement de l'armoire. La Mairie a proposé le long du mur entre les n°34 et 36 de la rue de Chemillé, derrière le lampadaire.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la proposition de site pour la pose de l'armoire requise à la fibre optique.

7. Réalisation du Site Patrimonial Remarquable : avenant à la maîtrise d'œuvre ; arrêt du projet.

- Avenant à la maîtrise d'œuvre utile à la réalisation du SPR pour un montant de 2 100 € HT (pour Urbanism avec 1 200 € HT et 900 € HT pour M. BRUZULIER).
- Arrêt du projet pour transmission aux services d'Etat.

Délibérations.

- Le Conseil municipal valide l'avenant à la maîtrise d'œuvre utile à la réalisation du Site Patrimonial Remarquable et décide d'arrêter le projet pour permettre sa transmission aux services de l'Etat, notamment la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites.

Deux votes contre : Mme SOUVERIN, M. COURATIN.

Une abstention : M. GALLAIS.

8. Aménagements hydrauliques : réparation des vannes du bief.

L'entreprise François HEMON propose une réparation pour un montant de 924 € TTC.

Délibération.

Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise HEMON.

9. Réfection du mur d'enceinte du cimetière.

La commune dispose de plusieurs propositions :

- M. DE SOUSA : 21 790 €.
- Entreprise GOBARD : 27 367, 20 €.
- Entreprise BV2I : 59 609, 94 €.

Le Conseil municipal s'accorde à une dépose préalable de la partie défaillante du mur pour des raisons de sécurité. Le dépôt d'une demande de déclaration préalable pour sa réfection permettra de connaître les prescriptions des services instructeurs.

10. Acquisition de matériel utile au service des espaces techniques.

Les conseillers examinent les propositions reçues des entreprises Maisa, Moulé et Loiseau, ces dernières ont été consultées par la commune pour des prestations identiques avec une enveloppe budgétaire entre 35 000 et 60 000 €.

Délibération.

Le Conseil municipal retient les propositions de l'entreprise Loiseau pour l'acquisition d'un tracteur (15 000 € TTC), d'un broyeur déportable (1 889 € TTC), d'une benne galva (449 € TTC), d'une bineuse (1 032 € TTC), d'une batterie (1 816 € TTC) et un taille haie (940, 50 € TTC).

11. Achat de bois pour aménagement urbain.

Délibération.

Le Conseil municipal accepte l'acquisition d'une fourniture en bois d'un montant de 845, 04 € TTC auprès de la scierie BESSON pour les aménagements urbains de la commune de Montrésor.

12. Projet école point de situation.

Un projet mixte école/espace polyvalent pourrait être présenté au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'année 2021, en y intégrant un volet géothermie.

13. Règlement opération façade.

Les conseillers décident le report de cette question à une prochaine réunion du Conseil.

Vie associative

14. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations.

Délibération.

Le Conseil municipal attribue les subventions de fonctionnement pour 2020 aux associations suivantes :

- Croix Rouge : 200 €.
- Fanfare de Nouans : 220 €.
- Restos Relais du Cœur : 200 €.



- Montrésor se raconte : 4 000 €.
- Foyer rural : 100 €.

Questions diverses
